

BRETAGNE

Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de Bretagne
sur le projet éolien du Petit Doré sur les communes
de Rostrenen, Kergrist-Moëlou, Plounévez-Quintin
et Plouguernével (22)

n° MRAe 2018-006548

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné cidessus et reçu le 7 janvier 2019. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 7 mars 2019 Pour la présidente de la MRAe Bretagne et par délégation

Antoine PICHON